

Formation LCB-FT

Le mardi 8 février 2022

Conformément à l'ordonnance n° 2016-1635 du 1er décembre 2016, les intermédiaires en financement participatif (IFP) et les conseillers en investissements participatifs (CIP) sont soumis aux obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT). A ce titre, IFP et CIP ont des obligations de vigilance à l'égard de leur clientèle et de déclaration de soupçon à Tracfin.

La LCB-FT est un enjeu majeur pour la protection des investisseurs et la confiance des parties-prenantes sur les plateformes de financement participatif.

L'article L 561-34 du code monétaire et financier instaure une obligation de formation pour les personnels concernés par les obligations de vigilance et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme : « En vue d'assurer le respect des obligations prévues aux chapitres Ier et II du présent titre, les personnes mentionnées à l'article L. 561-2 assurent l'information régulière de leurs personnels. Dans le même but, elles mettent en place toute action de formation utile. »

A ce titre, Financement Participatif France propose une formation adaptée sur la LCB-FT.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation

DÉLIVRÉE PAR



ICPF
CERTIFICATION
QUALITÉ



Accréditation
N° 5-0616
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

Présentation et objectifs

Public

Toutes plateformes de financement participatif, quelque soit le mode de financement proposé : IFP, CIP, PSI ou PSFP.

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire à cette formation. Il est cependant demandé aux participants de renvoyer un questionnaire d'attentes afin de mieux connaître leur profil et d'adapter la formation. De même, une procédure de positionnement est prévue en début de formation afin d'évaluer les acquis des stagiaires.

Durée de la formation

La formation dure une demi-journée (3 heures). Elle se tiendra le 8 février, de 9h30 à 12h30.

Lieu de la formation et accessibilité

Par visio-conférence via Zoom,
Ou chez Regulation Partners,
3 avenue Hoche – 75008 Paris.

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. En cas de besoin particulier, n'hésitez pas à nous contacter.

Objectif pédagogique

Permettre aux employés des IFP et CIP de prendre connaissance des dispositions adoptées en application des réglementations LCB-FT et les instruire sur la manière de procéder.

Compétences visées

- ✓ Connaître le contexte national et international des évolutions légales et réglementaires.
- ✓ Reconnaître les opérations susceptibles d'être liées au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.
- ✓ Être capable d'appliquer au quotidien les mesures de prévention et respecter les obligations.

- ✓ Renforcer les compétences et accroître son efficacité dans la surveillance des opérations suspectes.
- ✓ Intégrer les évolutions réglementaires en cours.

Méthodologie

Nous mettons l'accent sur l'échange d'expériences et de questionnements entre les participants et étayons les situations à partir de cas concrets.

Modalité d'évaluation

L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée sous la forme d'un quizz en fin de session.

La formatrice

Marie-Agnès Nicolet 



Présidente-fondatrice de Regulation Partners, diplômée d'HEC en 1989, a plus de trente ans d'expérience en matière de conformité et LCB FT ; elle anime très souvent des formations sur ce thème et dirige des missions d'audit, diagnostic LCB FT, mise en place de procédures et dispositifs pour être conforme à la réglementation. Elle est l'auteur d'un ouvrage sur la gouvernance et les fonctions clés de contrôle et risques.

Renseignements

Florence de MAUPEOU

Directrice générale FPF

florence.demaupeou@financeparticipative.org

06 59 93 50 92

Le programme

1. Rappel des obligations réglementaires applicables en matière de LCB/FT
2. Les nouvelles dispositions applicables au sens de l'arrêté du 6 janvier 2021 (modifié)
3. Les facteurs de risques en matière de LCB/FT applicables aux IFP
 - a. Produit/Service
 - b. Client
 - c. Transaction
 - d. Canal de distribution
 - e. Zone géographique
4. Diligences en matière de LCB/FT
 - a. Entrée en relation
 - b. Suivi de la relation
 - c. Classification des risques (comité nouveau produit)
 - d. PPE
 - e. Examen renforcé/Déclaration de soupçon
5. Procédures internes
6. Gel des avoirs
7. Contrôle interne
8. Rôle des dirigeants
9. Conclusion (Analyse de sanctions ACPR)

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM
PRÉNOM
FONCTION
STRUCTURE
E-MAIL
TEL
ADRESSE DE FACTURATION

Participera à la formation le mardi 8 février 2022 **en présentiel**

Participera à la formation le mardi 8 février 2022 **en distanciel**

LCB-FT

Format : 3 heures

Mardi 8 février 2022, de 9h30 à 12h30

CONDITIONS GÉNÉRALES

Stages, réunions et manifestations

A réception des inscriptions, une facture est adressée au stagiaire avec la confirmation de l'inscription. Cette facture tient lieu, le cas échéant, de convention de formation simplifiée. Toutefois, l'inscription n'est considérée comme définitive qu'à réception du règlement.

Annulations

Toute demande d'annulation doit obligatoirement être formulée par écrit. Sauf stipulations particulières pour certaines manifestations, les conditions de remboursement sont les suivantes :

- remboursement intégral lorsque la demande a été reçue au moins 10 jours avant la formation ;
- remboursement de 70 % du montant de l'inscription lorsque la demande a été reçue dans les 10 jours précédant la formation ;
- remboursement de 30% du montant de l'inscription pour une annulation la veille ou le jour même.

Les participants pourront toutefois se faire remplacer avec l'accord préalable de Financement Participatif France.

Financement Participatif France se réserve le droit d'annuler la formation jusqu'à 10 jours avant celle-ci si moins de 5 stagiaires sont inscrits à la formation.

Loi informatique et libertés

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement de la commande ou de l'inscription. Elles peuvent être transmises aux partenaires contractuels pour les besoins de la formation.

INFORMATIONS PRATIQUES

Prix :

- 380€ TTC membres FPF (TVA non applicable)
30% de réduction à partir du 2^{ème} inscrit de la même structure
- 450€ TTC non membres FPF

Mode de règlement :

Les règlements se font à réception de la facture, par virement ou par chèque à l'ordre de FPF

Coordonnées bancaires :

Domiciliation : CREDIT COOP
COURCELLES
IBAN : FR76 4255 9100 0008
0138 6233 617
BIC : CCOPFRPPXXX

Lieu de la formation :

Chez Regulation Partners,
3 avenue Hoche – 75008 Paris
Ou en visio-conférence Zoom.
Le lien vous sera envoyé en amont de la formation.